



Règlement Folklorique

La catégorie caisse folklorique n'est pas une catégorie de caisse qui réalise une course de vitesse (des catégories existent pour la course de vitesse dans toutes les tranches d'âge) mais une course de spectacle et d'animation. Cette catégorie n'est pas chronométrée.

Pour participer à une course avec une caisse Folklorique il y a 2 solutions :

- Choix 1 : avec une licence à la journée (valable uniquement pour une seule journée)
- Choix 2 : avec une licence à l'année (participation à un championnat régional qualificatif pour le championnat de France)

Pour le choix 1 : Licence à la journée

Règlement technique : vérifié par le responsable technique le jour de la course

- un plancher entier
- 4 ou 3 roues
- une direction sans trop de jeu
- pas d'angles saillant et rien de coupant
- un siège bien fixé avec dossier
- de très bons freins (si 2 roues freinées les mettre principalement sur roues arrière)
- 1 anneau de 2,5cm de diamètre à l'intérieur sur l'avant et l'arrière de la caisse
- 1 sangle de 1m50 minimum solide (1Tonne) munis de 2 mousquetons 300kg minimum pour être tractée lors des remontées
- **la caisse une fois finie ne doit pas dépasser 200 kg avec pilote**
- **il sera interdit pour toutes caisses Folkloriques une VOITURE A MOTEUR dont on aurait juste enlever le moteur**

Equipements du pilote pour la course : vérifié par le responsable technique le jour de la course

- 1 casque
- 1 pantalon long
- Des manches longues
- Des gants
- Des chaussures fermées couvrant tout le pied

Pour l'habillage de la caisse :

Nous laissons faire votre imagination mais en prenant en compte que la caisse doit être construite suffisamment solide pour quelle puisse réaliser toutes les descentes de la course.

Pour le choix 2 : Licence à l'année

Pour les caisses folkloriques participant à un championnat régional dans un comité le règlement technique reste le même. Mais la caisse sera soumise à un contrôle technique un peu plus approfondi et des modifications pourront être demandées (arceau avec harnais, renforts de protection etc....)



Règlement Villageoise

La catégorie caisse villageoise n'est pas présente dans tous les comités. C'est une catégorie facultative et non obligatoire dans les comités.

La catégorie caisse villageoise n'est pas une catégorie de caisse qui réalise une course de vitesse (des catégories existent pour la course de vitesse dans toutes les tranches d'âge) **mais une course de spectacle et d'animation. Cette catégorie n'est pas chronométrée.**

Cette catégorie est réservée aux caisses fabriquées par les gens du village qui organisent la course.

Pour participer à cette course avec une caisse villageoise il faut prendre une licence à la journée

Règlement technique : vérifié par le responsable technique le jour de la course

- un plancher entier
- 4 ou 3 roues
- une direction sans trop de jeu
- pas d'angles saillant et rien de coupant
- un siège bien fixé avec dossier
- de très bons freins (si 2 roues freinées les mettre principalement sur roues arrière)
- 1 anneau de 2,5cm de diamètre à l'intérieur sur l'avant et l'arrière de la caisse
- 1 sangle de 1m50 minimum solide (1Tonne) munis de 2 mousquetons 300kg minimum pour être tracté lors des remontées
- **la caisse une fois finie ne doit pas dépasser 220 kg avec pilote**
- **il sera interdit pour toute caisse villageoise une VOITURE A MOTEUR dont on aurait juste enlever le moteur**

Equipements du pilote pour la course : vérifié par le responsable technique le jour de la course

- 1 casque
- 1 pantalon long
- Des manches longues
- Des gants
- Des chaussures fermées couvrant tout le pied

Pour l'habillage de la caisse :

Nous laissons faire votre imagination mais en prenant en compte que la caisse doit être construite suffisamment solide pour quelle puisse réaliser toute les descentes de la course